

# Même pas la peine

Ed. Samedi 23 janvier 2010

*Le collectif nancéien pour une régie publique des transports en commun et leur accès gratuit a apporté sa contribution sur la forme de l'enquête publique de la ligne 2.*

Près de 300 personnes se seraient manifestées durant l'enquête publique sur le projet de ligne 2 de transports en commun en site propre (TCSP) ouverte en décembre et refermée hier. Après les « vélorutionnaires », le groupe des élus de gauche, le collectif nancéien pour une régie publique des transports en commun et pour leur accès gratuit est parmi les derniers à avoir apporté sa contribution dans le registre des observations sur le tracé et les aménagements du futur équipement.

« Il aurait presque fallu la coller sur la première page », plaisante un membre de ce groupe de 15 organisations syndicales, politiques et associatives. Son humour est après tout logique. « Nous n'intervenons pas sur le contenu, parce qu'en fait l'avis des citoyens et même le rapport du commissaire enquêteur ne pourront pas être pris en compte en raison du calendrier », commente le porte-parole du collectif, Noël Le Monnier.

Les explications données par le collectif dans sa contribution sont claires.

« La législation vous accorde un délai d'un mois pour rendre votre rapport et donner votre avis, voire d'avantage si



**Le collectif est l'un des derniers à être intervenu, hier à l'hôtel de ville, pour coller sa contribution dans le registre des observations.**  
Photo Patrice SAUCOURT

vous l'estimez nécessaire pour mener des investigations supplémentaires. Le préfet sera alors en mesure de prendre un arrêté de Déclaration d'utilité publique (DUP, ndr) autorisant la réalisation. Arrêté qui pourra faire l'objet d'un recours pendant

deux mois. » En admettant que le préfet tranche la question à la vitesse de la lumière, la DUP ne pourrait être définitive au plus tôt que dans la seconde moitié du mois d'avril.

Seulement, ajoute le collectif, « le président de la commu-

nauté urbaine du Grand Nancy a annoncé, lors de la réunion du conseil communautaire du 11 décembre 2009, que les offres des candidats à la délégation de service public seront remises au plus tard le 18 février prochain, donc sans attendre la remise de votre rap-

port faisant état des observations des habitants, la convention devant être signée au plus tard le 31 mars, c'est-à-dire bien avant la fin de la procédure légale de validation du projet ».

« On n'accuse personne de refuser les observations », commente Noël Le Monnier, « on dit que c'est matériellement impossible. Elles pourraient être prises en compte si tout le monde était d'accord ». Mais ce n'est pas le cas.

« Si on n'était pas laïcs, on dirait que la messe est déjà dite », ironise un membre du collectif. Pourquoi inviter 250.000 personnes à se prononcer et faire travailler un commissaire enquêteur sur un "projet" quand « il a déjà fait l'objet d'un appel d'offres auprès des entreprises candidates à sa réalisation ».

Devant le « mépris affiché tant envers les citoyens qu'à l'égard des règles élémentaires de la démocratie », le collectif demande au commissaire de se prononcer contre le projet de ligne 2.

Pas en raison de son contenu, mais « pour permettre enfin la mise en œuvre d'un débat et d'une consultation ». Véritables.

**Frédéric CLAUSE**